

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,

DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Ministre

Paris, le 22 JAN. 2014

Monsieur le Délégué Interministériel,

Le Président de la République et le Gouvernement ont fait de la jeunesse une priorité du quinquennat.

Inscrire la réduction du chômage des jeunes dans la durée, les accompagner dans la construction de leur parcours d'autonomie, encourager les mobilités, simplifier les dispositifs d'orientation, valoriser leurs engagements, sont des objectifs essentiels pour redonner confiance à notre jeunesse. Dynamique, créative, citoyenne, elle est un formidable moteur pour répondre aux défis de notre pays.

Le 21 février 2013, un premier comité interministériel de la jeunesse présidé par le Premier ministre a posé les premiers jalons de la « Priorité Jeunesse ». Il s'agit désormais, sur cette base, d'aller plus loin pour faire de cette priorité un enjeu partagé par la société toute entière en s'appuyant sur quatre axes fondamentaux :

- Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux :
- Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de l'ensemble de leur parcours (formation, emploi, logement, santé, mobilité...);
- Lutter contre les inégalités et les discriminations :
- Encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la coconstruction des politiques publiques.

Cette nouvelle politique, transversale et partenariale, devra être évaluée et s'inscrire dans la durée.

.../...

Monsieur Mikaël GARNIER-LAVALLEY Délégué Interministériel de la jeunesse Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative 95, avenue de France 75650 Paris Cedex 13 Votre mission sera d'en assurer la cohérence en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des actions menées par les différents ministères en faveur de la jeunesse. Vous veillerez pour cela à y associer l'ensemble des acteurs et partenaires qui contribuent à la priorité jeunesse : collectivités locales, organisations de jeunesse, syndicats, entreprises, chercheurs.... C'est de la mobilisation non seulement du gouvernement mais aussi de l'ensemble de la société française que dépendra le succès de l'objectif fixé par le Président de la République : faire en sorte qu'à la fin du quinquennat, les jeunes vivent mieux qu'en 2012. L'appropriation collective de la priorité jeunesse sera donc une de vos premières missions.

D'un point de vue administratif, vous assurerez la préparation de chaque comité interministériel de la jeunesse et vous dresserez un suivi précis de la mise en œuvre des décisions qui y seront prises. Vous m'en rendrez compte mensuellement.

Vous serez particulièrement attentif, dans l'exercice de vos missions, à la dimension prospective de votre travail, en faisant au Gouvernement des propositions innovantes en matière de politiques de jeunesse. Vous pourrez à cet effet prendre appui sur des expériences locales ou étrangères réussies.

Enfin, vous garantirez une évaluation annuelle précise de l'évolution de la situation de la jeunesse en France sur la base d'indicateurs qui devront faire l'objet de discussions à l'occasion de chaque comité interministériel de la jeunesse.

Pour l'ensemble de ces missions, vous pourrez faire appel aux services relevant des ministres membres du comité interministériel de la jeunesse.

Le délégué interministériel à la jeunesse créé par décret n°2014-18 du 9 janvier 2014 exerce aussi la fonction de directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Vous assurerez donc également la mission de coordination interministérielle du développement de la vie associative. Il s'agit, en lien avec les instances de concertation et d'expertise de la vie associative, d'accompagner les mutations — notamment économiques, du secteur associatif, de conforter les nouvelles formes d'engagement bénévole et de garantir la cohérence de l'action en matière d'information et d'accompagnement des associations sur les territoires.

Il vous revient, par ailleurs, de coordonner le développement de l'éducation populaire en favorisant les démarches d'expérimentation, d'innovation et en promouvant la participation des citoyens au débat public.

Vous mettrez en place en 2014 une organisation de l'administration centrale et des organismes rattachés conforme à la réflexion engagée suite à la décision du comité interministériel de modernisation de l'action publique du 2 avril 2013, qui permette d'améliorer la lisibilité et l'efficience de l'action du ministère tant dans sa mission interministérielle, que dans la mise en œuvre des politiques sectorielles. L'animation des réseaux territoriaux fera l'objet d'une attention toute particulière.

Vous vous attacherez à créer les conditions nécessaires à la montée en charge du service civique et au développement du programme Erasmus + (pour sa partie éducation nonformelle) visant à favoriser la mobilité des jeunes.

Vous veillerez également à ce que l'intégration, au sein de votre direction, de l'Observatoire de la Jeunesse (Injep) permette de rassembler l'ensemble des fonctions d'observation, de statistiques, d'analyse et prospective sur la jeunesse et l'éducation populaire, et d'élargir ses missions à la vie associative et à l'évaluation des politiques publiques. En s'appuyant sur l'expertise existante au sein des différentes entités et des réseaux déjà mis en place, l'organisation retenue devra offrir toutes les garanties de qualité scientifique des productions.

Cette réorganisation devra être conduite selon des modalités garantissant la qualité du dialogue social.

Valérie Fourneyron